

Le mardi 08 mars 2023 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BENOIT Francine, MUTEREL Nadine, messieurs LANEAU Philippe, DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Absente excusée : Madame Marie-Claude BERNARD

Procuration : Madame Marie-Claude BERNARD a donné procuration à Monsieur Philippe SAMYN

Secrétaire de séance : Monsieur Michel JADART

Ordre du Jour :

- Comptes de gestion et administratif 2022 CCAS
- Comptes de gestion et administratif 2022 Commune de Chaumont-Porcien
 - Affectation des résultats
 - Orientations budgétaires 2023
- Réglementation sur l'utilisation des voies communales dans le cadre de l'exploitation forestière
 - Déclaration forfaitaire SACEM
 - Mise à disposition d'un local de la Commune pour la RDTA
 - Contrats aidés CAE
 - Subvention pour Association "les patounes de pacha"
- Compte rendu de la Commission des bâtiments, environnement et cimetières
 - Compte rendu de la Commission voirie et assainissement
 - Compte rendu de la Commission Fêtes et loisirs

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel JADART est désigné, secrétaire de séance.

- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 C.C.A.S de CHAUMONT-PORCIEN

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Le Compte de gestion du CCAS de Chaumont-Porcien étant conforme aux écritures de l'ordonnateur, Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2022 du CCAS de Chaumont-Porcien, tenu du 1/1/2022 au 31/12/2022 par Monsieur Florent MAUGERARD, service de gestion comptable de Rethel.

- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 C.C.A.S de CHAUMONT-PORCIEN

Après lecture du compte administratif 2022, monsieur Guy CAMUS, Maire de la commune, a été invité à quitter la salle au moment du vote.

Présents : 8

Pour : 9 (dont 1 procuration)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2022 du CCAS de Chaumont-Porcien, faisant apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement : un excédent de 893.86 €

Pour la section d'investissement : un excédent de 73.06 €

Le CCAS étant dissous en date du 31 décembre 2022, le résultat de l'exercice sera transféré dans le compte administratif 2023 de la Commune.

- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE DE CHAUMONT-PORCIEN

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Le Compte de gestion étant conforme aux écritures de l'ordonnateur, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion tenu du 1/1/2022 au 31/12/2022 par Monsieur Florent MAUGERARD, service de gestion comptable de RETHEL.

- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE DE CHAUMONT-PORCIEN ET AFFECTATION DES RESULTATS

Présents : 8

Pour : 9 (dont 1 procuration)

Après lecture du compte administratif 2022, monsieur Guy CAMUS, Maire de la commune, a été invité à quitter la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2022, faisant apparaître les résultats suivants :

Pour la section de fonctionnement : un excédent global de 300 070.54 € euros

Pour la section d'investissement : un déficit global de 130 862.55 €

- AFFECTATION DES RESULTATS

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

La section de fonctionnement faisant apparaître un excédent global de 300 070.54 euros

Et

La section d'investissement faisant apparaître un déficit de 130 862.55 euros

Les membres du Conseil Municipal décident l'affectation des résultats suivants :

Affectation à l'article 002 : + 169 207.99 euros (300 070.54 € – 130 862.55 €) en recettes de fonctionnement

Affectation à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 130 862.55 euros en recettes d'investissement

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Pour rappel :

Programme d'investissement 2023 présenté en séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022.

Commission bâtiments, environnement et cimetières :

- Remplacement porte accès à l'étage du 26 place de la mairie

- Remplacement des portes d'entrée de la salle des fêtes.

- Rénovation murs et piliers église de Chaumont-Porcien.

Coût total estimé : 29 306 € H.T

Commission voirie et assainissements :

Réfection complète de la voirie, pour les secteurs suivants :

Commune rattachée de WADIMONT

- Rue des juifs (plan N° 1)
- Rue du haut vent (plan N° 2)
- Chemin du château d'eau (plan N° 3)

PAGAN

- Route de pagan (plan N° 4)
- Rue Etant de PAGAN (plan N° 5)

PLACE A LYS

Limite de GIVRON (plan N° 6)

ROUTE DE MAUROY (plan N° 7)

ROUTE DE PAGAN (belouma. PLAN N° 8)

ROUTE DE PAGAN (la fabrique) PLAN N° 9

Coût total estimé : 79 600 € H.T

Actuellement pas de réponse concernant les demandes de subventions.

- REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-PORCIEN DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

Considérant, qu'il est indispensable de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et chemins ruraux lors des opérations de débardage, stockage et transports des bois, menées dans le cadre de l'exploitation forestière, un arrêté municipal règlementant l'utilisation des voies communales et chemins ruraux de la commune, sera rédigé. Inscription d'achat de pancartes sur le budget primitif 2023.

Suggestion de poser des barrières à l'entrée des chemins. Monsieur Jean DEVIE signale que la pose de barrière est interdite. On ne doit pas empêcher l'accès.

- DECLARATION SACEM

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, la diffusion de musique au public nécessite l'autorisation préalable des auteurs qui ont confié à la SACEM le soin de collecter et répartir leurs droits.

Pour simplification des formalités et en coordination avec l'AMF (l'association des Mairies de France), la SACEM a créé des forfaits adaptés à notre commune. A partir de 85.52 € H.T par an, ceux-ci permettent, au choix, de couvrir tous nos événements de l'année (fêtes locales ou nationales, concerts, spectacles...), médiathèque. En résumé, une seule déclaration pour toutes nos diffusions musicales de l'année, événements illimités et une réduction de 20% en souscrivant avant le 26 mai 2023.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents, de prendre le forfait pour 3 évènements, soit un coût de 128.28 € H.T.

- MISE A DISPOSITION DU LOCAL TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-PORCIEN POUR LA RDTA

La RDTA souhaite mettre à disposition de leurs conducteurs, un local pour leurs temps de pause, pour faire des réunions avec la Direction et avant/après le travail de pouvoir avoir un moment de convivialité collectif. Le mardi 21 février 2023, à 15h, messieurs Philippe LANEAU, Yves BREDY et Laurent NICLOUX responsable opérationnel de la RDTA ont visité le local technique de la commune, situé derrière le 26 place de la mairie.

Le local convient à la RDTA. Ce local sera partagé avec les employés de la commune de Chaumont-Porcien.
Une convention de location sera rédigée.
La RDTA propose un loyer de 100 € par mois.

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents,
- le partage du local avec les employés communaux
- le montant du loyer, fixé à 100.00 € par mois

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention de location et demandent que soit noté sur la convention l'interdiction pour les bus de stationner sur la place du village.

La recette de cette location sera inscrite au budget principal 2023.

- CONTRATS AIDES CAE

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents, de contracter 2 nouveaux contrats aidés CAE. Durée hebdomadaire de 24 heures.

Les aides de l'Etat sont de 60% sur contrat de 9 mois.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder au recrutement des nouveaux agents, à établir et signer tous les documents nécessaires à ces deux contrats.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2023.

- SUBVENTION POUR ASSOCIATION « Les Patounes de pacha »

Association créée en juillet 2022. Siège social au 38 rue du Docteur Louis Gobinet à 08300 Rethel.

Objet de l'association : stériliser et identifier les chats errants et les sociabiliser si possible et les placer en refuge ou à l'adoption sous contrat. Assurer les soins si besoin, organiser des collectes alimentaires, collectes de dons, demande de subvention auprès de différent organisme (mairies et autres associations).

Cette association se déplace pour capturer les chats (caisses avec appâts à l'intérieur) et les emmène chez le vétérinaire pour selon le cas (stérilisation, castration, identification...). Ensuite les animaux sont gardés par l'association, un ou deux jours (logés et nourris) pour une surveillance et ensuite ramenés sur le lieu de la capture.

La commune verse une subvention à l'Association et celle-ci se charge de tout.

Contrairement à l'Association LISA (convention signée en janvier 2022 avec la commune). Nous devons capturer les chats et les emmener chez les vétérinaires partenaires de la LISA (Poix-Terron ou Charleville-Mézières). Le cabinet de vétérinaires de Chaumont-Porcien n'est pas partenaire de la LISA et par conséquence, les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Après débats, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas avoir recours à l'Association « les Patounes de pacha » par 5 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions.

- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES BATIMENTS, ENVIRONNEMENT ET CIMETIERES

Les membres de la Commission élargie aux présidents d'association, se sont réunis le mercredi 15 février 2023 à 20H30

Etude d'un nouveau contrat de location de la salle des fêtes

Monsieur Philippe LANEAU donne lecture du nouveau contrat ainsi que du règlement d'occupation de la salle des fêtes. Il précise qu'il n'y a plus de distinction entre l'étage et le rez-de-chaussée car il a été constaté que les deux salles étaient occupées systématiquement.

Pour ce qui est du chauffage, le relevé du compteur électrique se fait le samedi midi et le lundi matin.

Présents : 9

Pour : 10 (dont 1 procuration)

Suite à la volonté de mettre à jour les conditions de location de la salle polyvalente, le règlement d'occupation, ainsi que les tarifs, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent :

- la nouvelle rédaction du contrat de location
- le règlement d'occupation
- les nouveaux tarifs appliqués

Compte tenu des réservations antérieures à cette délibération, les nouveaux tarifs ne seront appliqués qu'à partir des nouvelles demandes.

Après avoir fait état de l'avancement des réflexions, Monsieur Philippe LANEAU fait savoir qu'il est en attente d'un bilan thermique réalisé par l'ALE 08 (agence locale de l'énergie) pour la salle des fêtes. Les gros points noirs sont connus. Problème des fermetures (portes et fenêtres), chauffage obsolète et manque d'isolation. Si l'option de la réhabilitation du bâtiment existant reste la seule décision, il faudra se rapprocher des fonds verts pour 2024 et assir un projet global de réhabilitation, quitte à le réaliser par tranches.

- COMPTE RENDU COMMISSION VOIRIE ET ASSAINISSEMENTS

Les membres de la Commission se sont réunis le jeudi 02 mars 2023 à 14H.

Participait également à cette réunion, Monsieur Hervé THIEBAULT, Responsable de Territoire Routier Sud Ardennes.

- ETUDE SUR LA SECURITE ET LA CIRCULATION DANS CHAUMONT-PORCIEN

Monsieur Hervé THIEBAULT a été sollicité par Monsieur Jean DEVIE, pour une étude portant sur la régularisation de la vitesse dans la commune.

Monsieur Hervé THIEBAULT a rappelé que Le Maire assure sur les routes départementales en agglomération la police de la circulation et est chargé de la sûreté et de la commodité du passage. Cependant, tout n'est pas permis. L'avis du Conseil Départemental doit être demandé au préalable.

Pour exemple, le Conseil Départemental n'accepte pas les ralentisseurs type « dos d'âne » dans une commune rurale.

Visite des trois principaux carrefours de la commune : sur la place, entrées de Rocquigny et de Logny-Les-Chaumont.

Sur proposition de Monsieur THIEBAULT, il sera effectué des comptages aux 3 endroits identifiés ainsi qu'une mesure de la vitesse des véhicules.

Les endroits retenus sont :

- 15 rue de Reims
- 21 petite rue
- 21 grande rue

A l'issu des comptages, le pôle voirie ingénierie transmettra les rapports ainsi qu'une succincte synthèse de ce qui peut être envisagé pour la sécurité.

- DEPLACEMENT SUR LA RD14 EN DIRECTION D'ADON

Problème de la chaussée inondée. Monsieur THIEBAULT transmettra le problème du fossé au service compétent.

- FERME MARQUIGNY place de la Mairie

Problème de ruissellement. Aux prochaines fortes pluies, il sera utile de se rendre sur le terrain pour faire le constat.

- DECHARGE « publique » contrôlée de classe 3

Sur place, constat d'un tas de détritrus. Il est urgent de procéder à son enlèvement car les déchets arrivent chez le voisin. La quantité est importante et va nécessiter le recours à un engin de chantier.

Monsieur Guy CAMUS précise, que cette décharge doit-être nettoyer environ tous les 3 ans. Il sera demandé à l'entreprise locale de faire le nécessaire rapidement.

La proposition de pose d'une barrière a été rejetée.

- RUE DE LA PISSELOTTE

Suite aux travaux de réfection de la rue de la pisselotte, un usager a réclamé pour la remise en état de son devant de porte. Sur place, les membres constatent trois entrées.

Monsieur Guy CAMUS doit rencontrer cet usager pour connaître plus précisément ces réclamations.

- ELAGAGE LE LONG DE VOIES PUBLIQUES

En novembre 2022, un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé à chaque propriétaire de bois riverains aux voies communales, afin de faire respecter les obligations d'élagage. Les propriétaires ont effectué les travaux d'élagages dans les délais.

- COMPTE RENDU COMMISSION FETES ET LOISIRS

Les membres de la Commission se sont réunis le samedi 25 février 2023 à 11H.

Suite à cette réunion, il a été convenu des prochaines manifestations :

- Fête de Sainte Olive le lundi 29 mai 2023
- Fête de St Berthauld les samedi 17 et dimanche 18 juin 2023
- Foire et brocante le 17 septembre 2023

Monsieur Philippe SAMYN a donné sa démission de la commission fêtes et loisirs, Culture et Association, en qualité de Vice-Président, en date du 21 février 2023.

Madame Marie-Claude BERNARD, absente, a fait part de sa volonté de prendre la Vice-Présidence de la commission fêtes et loisirs, bénévolement.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public :

Monsieur Guy CAMUS fait part à l'Assemblée, que la FDEA propose d'installer des horloges astronomiques pilotables à distance dans nos armoires de commande d'éclairage public. Financement à 80%, la pose de ce matériel sera accompagnée selon les cas d'une remise en état du tableau de commande et dans les cas les plus défavorables, le remplacement de l'armoire complète.

Ces horloges astronomiques permettront : d'allumer/éteindre à distance suivant les heures programmées, de récupérer les relevés des consommations, de réduire le temps d'intervention des équipes, de limiter le nombre de km parcourus.

Pour la commune de Chaumont-Porcien, le coût relatif à la fourniture et pose est estimé à : 12 500.00 €.

Après déduction de la prise en charge de la FDEA, le montant total restant à charge de la commune est estimé à 2 500.00 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'installation des horloges astronomiques pilotables.

La dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif 2023.

Célébration en l'église de Logny-Les-Chaumont

Monsieur Jean DEVIE informe l'Assemblée, qu'une célébration aura lieu le dimanche 12 mars 2023 en l'église de Logny-Les-Chaumont. La coutume veut que la municipalité offre la brioche. Trois brioches seront achetées.

Centre d'incendie et de secours de Chaumont-Porcien

Messieurs CAMUS et PAIN ont rencontré le responsable des centres de secours des Ardennes. Suite à la mise à pied de l'actuel chef de centre, un nouveau lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires sera nommé à Chaumont-Porcien.

Site de Saint-Berthauld

Monsieur Michaël DESTRUMELLE, accompagné de Messieurs LANEAU et JADART ont nettoyé une partie du site de St BERTHAULD.

Constat a été fait que le toit de l'abris est à réparer. L'achat de tôles imitation tuile pourrait être envisagé. Messieurs LANEAU et JADART se chargent des devis et reviendront vers le conseil.

Bois de Saint-Berthauld

Monsieur LANEAU explique qu'un ultimatum a été envoyé à l'entreprise ITS, en accord avec M. CLARAT. Si le débardage du bois coupé en 2 mètres n'est pas effectué avant la fin mars, le bois deviendra propriété de la commune et sera revendu en bois de chauffage.

Béguinage

Suite à la facturation des rappels de chauffage pour l'année 2022, mécontentement des usagers. Les rappels sont beaucoup plus importants par rapport à l'année 2021 suite à la crise énergétique. Ces deux représentants ont tout à fait compris le mode de calcul, qui intègre la meilleure isolation du béguinage par rapport aux bâtiments communaux, chauffés par la même chaudière. Les habitants du béguinage vont envoyer un courrier à la communauté de communes des Crêtes Pré ardennaises, pour faire connaître leur mécontentement.

La communauté de communes des Crêtes pré ardennaises a été informé de cela. En 2022, une étude réalisée par l'ALE sur la construction d'une nouvelle chaufferie pour le béguinage et les 2 autres bâtiments de la commune nous a été transmis. Cette étude n'apporte pas plus de solution. Il est urgent de s'intéresser à ce problème.

Vidéo-surveillance

Monsieur Philippe LANEAU a participé à une réunion portant sur l'installation de vidéo-surveillance au sein de la commune. En résumé, c'est un système très onéreux avec beaucoup de contraintes.

Lettre culturelle des Crêtes

Monsieur Philippe LANEAU fait savoir que la newsletter n°22 du service culturel de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a été envoyée pour information aux membres du Conseil Municipal. Ce document a pour objectifs de nous informer sur l'actualité culturelle du territoire, sur les différents dispositifs à destination des porteurs de projets et toutes autres informations susceptibles de nous intéresser.

Le projet d'un concert itinérant est intéressant. Des concerts peuvent avoir lieu dans des endroits patrimoniaux l'été. Le coût se situe entre 400 et 500 euros et la communauté de communes verse une aide financière à hauteur de 150 euros, suite à un dépôt de dossier d'aide.

Ce concert aurait lieu sur le site de Saint Berthauld, un week-end d'été 2023 par beau temps.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à ce projet de concert itinérant. Une abstention au sein du Conseil.

Association du lavoir fleuri à WADIMONT

Madame Francine BENOIT va dissoudre cette association car elle en est le seul membre. Pour solder le compte de l'Association, elle propose l'achat d'arbuste pour le monument des fusillés et l'achat d'arbres fruitiers à planter dans le parc derrière la mairie de Wadimont.

La proposition est acceptée.

Registres de la mairie

Monsieur Philippe LANEAU propose l'achat d'une armoire forte, ignifugée pour la protection des registres de la mairie. Un devis sera proposé au prochain conseil.

Séance levée à 20H00

Le Secrétaire de séance
Michel JADART



Le Maire
Guy CAMUS

